

Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s de Coriolis Infrastructures du 4 juin 2025

Compte de résultat et d'investissement 2024

1. Introduction

Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures au 01.01.2022, les comptes sont présentés en deux parties : le compte de résultat et le compte d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts). Toutefois, il a été remarqué par la Commission financière ainsi que par la fiduciaire Core (mandatée par Coriolis pour une analyse financière de l'association) que la comptabilité de Coriolis ne correspond pas aux normes du modèle comptable harmonisé MCH2. Des réflexions entre le Comité de direction, la Commission financière, la fiduciaire et un expert externe M. Frédéric Repond, administrateur de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, ont abouti à une solution qui sera mise en œuvre dès la rédaction du budget 2026 et par conséquent présentée à l'assemblée des délégué-e-s lors de sa séance de novembre.

2. Compte de résultat 2024

2.1 Produits

En fonction de l'apport du Casino Barrière, le Comité de direction a arrêté la participation 2024 des communes membres à CHF 32.50 par habitant. Selon la population légale de 61'469 habitante-e-s, la participation des communes s'est élevée à **CHF 1'997'742.50** (CHF 1'994'557.50 en 2023) soit 70% du total des produits (65% en 2023). A cela s'ajoute CHF 8'940,50 remboursé par Villars-sur-Glâne suite à une correction du décompte 2023.

La Convention du 13 novembre 2007 prévoit que le Casino de Fribourg verse à Coriolis Infrastructures, par avances trimestrielles, le 12,5% du produit net des jeux (PNJ). Pour l'année 2024, l'Association a encaissé **CHF 874'000.-** (CHF 1'051'000.- en 2023) soit 30% du total de la participation des communes et des apports du Casino (35 % en 2023).

Les intérêts bancaires ont rapporté **CHF 1'178.72**.

Le total des produits se monte à **CHF 2'881'861.22** (CHF 3'048'246.05 en 2023).

2.2 Charges

Conformément à ses buts statutaires, à son budget 2024 et en accord avec le Règlement du Fonds culturel de l'agglomération de Fribourg, Coriolis Infrastructures a affecté ses produits au financement de la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg.

Charges en lien avec la Fondation Equilibre et Nuithonie

Conformément au Mandat de prestations 2022-2024 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie, la participation aux frais d'exploitation de sa saison ordinaire se monte à **CHF 2'085'000.-** et la participation au renouvellement de l'équipement des théâtres, à **CHF 70'000.-**.

Les primes ECAB et Zurich Assurances s'élèvent à **CHF 55'795.95**. (CHF 52'5'699.25 en 2023).

En raison de la baisse conséquente de l'apport du Casino de Fribourg à Coriolis, la Réserve rénovation et entretien ne sera pas renflouée en 2024.

Coriolis Infrastructures subventionne les communes siège pour l'entretien des infrastructures Equilibre et Nuithonie. **CHF 52'306.10** ont été investis en 2024 :

- **Equilibre** : CHF 43'479.40 concernant le remplacement du glycol, la révision de vannes, des interventions sur l'automate programmable, l'isolation du réseau de récupération, des travaux sur les portes et des travaux de curage. Des travaux imprévisibles et urgents ont contraint Equilibre à dépassé le budget prévu de CHF 30'000.-. Ce dépassement de budget a été validé par le Comité de direction lors de sa séance du 18 février 2025.
- **Nuithonie** : CHF 8'826.70 concernant des remplacements de serrure, de servomoteur, de batteries et de display pour le chauffage, de réparation de lumières, de l'avant-toit et de prises, de réfection de peinture et de mise aux normes d'installations.

Charges en lien avec d'autres infrastructures

Les charges pour les subventions versées aux « autres infrastructures culturelles » s'élèvent à **CHF 450'228.-** et ont permis d'améliorer les infrastructures et l'équipement des associations ou fondations culturelles suivantes :

- Nouveau Monde
- Le Bilboquet
- Le Nouvel Opéra Fribourg/Freiburg
- Bruit Rose
- Association CSM
- La Tour Vagabonde
- Friart
- O.V.N.I.
- Fri-Son
- TRNSTN radio
- Belluard Bollwerk International

Pour rappel, chaque année Coriolis Infrastructures soumet à la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ) un dossier justifiant l'utilité publique des montants versés par le Casino. Les montants versés sous forme de subventions aux « autres infrastructures culturelles » permettent de justifier une partie importante de la contribution du Casino.

Charges en lien avec la politique culturelle régionale

CHF 6'572,15 ont été utilisés pour l'organisation d'évènements et le financement de traductions en lien avec les travaux pour la gouvernance culturelle régionale. Les jetons de présence des membres du copil pour la gouvernance culturelle régionale se montent à CHF 2'400.-.

En 2024, l'institution Fri-Son a fait part à ses subventionneurs publics principaux (Agglomération de Fribourg, Ville de Fribourg et Loterie romande) de sa situation financière critique. L'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg ont décidé d'aider l'association en finançant un audit financier ayant pour but la mise en place de mesures aidant l'association à gérer ses budgets et ses investissements. Interpelée par l'Agglomération de Fribourg, et sensible à maintenir la pérennité des salles de musique actuelle dans la région, Coriolis Infrastructures a décidé de participer au financement de l'audit à travers une contribution de CHF 18'000.- puisée dans le budget CULTURE2030 – politique culturelle. L'audit a débuté fin 2024 et sera mené durant les premiers mois de 2025.

CHF 30'000.- ont été versés à l'association In Situ pour son agenda culturel numérique considéré comme infrastructure informatique et répondant à l'objectif 5 de CULTURE2030 « Valoriser et communiquer l'offre culturelle ».

Autres charges

Les jetons de présence s'élèvent à **CHF 13'770.-** (CHF 11'7000.- en 2023).

Les mandats administratifs s'élèvent à **CHF 94'106.-**, dont CHF 87'990.- pour la gestion administrative de Coriolis Infrastructures (correspondant à l'offre de l'Agglomération pour un-e collaborateur-trice à 70%), ainsi que **CHF 6'116.-** pour le mandat de cheffe de projet pour la gouvernance culturelle régionale (CHF 85'816.85 en 2023).

Les frais administratifs s'élèvent à **CHF 3'453.70**. Ils comprennent des frais de séance pour CHF 1'048.45, CHF 504.05 de frais d'imprimés et publications, CHF 276,20 de frais bancaires et CHF 1'625.- d'honoraires (frais de révision). La différence avec le budget a été notée et prise en compte dans le budget 2025.

Le total des charges s'élève à **CHF 2'881'631,90** (CHF 3'019'286.84 en 2023).

2.3 Résultat

Le compte de résultat dégage un **solde positif** de **CHF 229.32** (résultat 2023 : bénéfice de CHF 8'959.21).

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2025 se monte à **CHF 606'921.38** (CHF 606'692.06 au 01.01.2024).

Le bénéfice reporté, qui représente la fortune de Coriolis Infrastructures, lui permet de pouvoir répondre à un éventuel non-allègement fiscal de la Commission fédérale des Maisons de Jeux, qui ferait tomber le soutien du Casino Barrière de 12,5% à 8% du Produit net des jeux.

3. Compte d'investissement 2024

3.1 Préambule

L'entrée en vigueur du nouveau Mandat de prestations au 01.01.2022 apporte notamment les changements suivants dans le financement des investissements pour les infrastructures : les investissements sont dorénavant planifiés à 10 ans. Les communes siège présentent leurs demandes annuelles de financement à Coriolis Infrastructures. Après analyse, le budget d'investissement annuel est soumis à la Commission financière de Coriolis Infrastructures qui propose sa validation à l'Assemblée des délégué.e.s.

Une procédure a été mise en place avec les deux communes siège et Coriolis Infrastructures pour le financement de l'entretien et de l'investissement dans les deux infrastructures. Cette procédure permet ainsi de garantir à long terme l'entretien des bâtiments des deux théâtres, tout en assurant une surveillance technique.

3.3 Produits

En 2024, CHF 123'909.55 ont été puisés dans la réserve rénovation et entretien de CHF 722'991.32, la réduisant à un total de CHF 599'081.77. En raison de la baisse de la contribution du Casino de Fribourg, la réserve n'est pas renflouée en 2024. L'entretien des bâtiments devenant désormais une priorité et un enjeu économique majeur, il sera important d'assurer la possibilité de financement pour les besoins à venir.

3.2 Charges

Les investissements pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à **CHF 123'909.55** et se répartissent de la manière suivante :

- CHF 35'959.90 pour Equilibre : travaux pour la cage d'ascenseur, l'automatisme des portes et l'entretien CVS.

- CHF 87'949.65 pour Nuithonie : curage des canalisations, remplacement des stores extérieurs, remplacement de néons par des LED, remplacement du logiciel de gestion des clefs, installation de prises triple dans le couloir des loges, réfection de la gaine de la toiture de Mummenschanz, remplacement de l'adoucisseur et le remplacement du plancher de la scène de la petite salle.

4. Le Bilan au 31.12.2024

4.1. Actifs transitoires

Le montant des actifs transitoires est de **CHF 136'426.20**. Le détail est le suivant :

- CHF 136'426.20 : avance sur la taxe de puissance (initialement CHF 151'426.20) suite au raccordement de Nuithonie au chauffage à distance - CAD. Un remboursement sur 20 ans a été convenu avec la FEN depuis 2024, selon les annuités suivantes : CHF 15'000.- en 2024, CHF 7'500.- /an de 2025-2041 et CHF 8'926.20 en 2042.
- CHF 85'000.- ont été versés à l'espace culturel le Nouveau Monde. Cette subvention sera comptabilisée en 2024.
- CHF 30'000.- concernant la subvention 2024 à l'association In Situ.

4.2. Actifs transitoires

Le montant des passifs transitoires est de **CHF 116'177.30**. Le détail est le suivant :

- Le versement de la deuxième partie des subventions de Bruit Rose et de la Fondation NOF pour CHF 26'750.-.
- Le remboursement à la Ville de Fribourg de l'entretien courant et de la rénovation d'Equilibre pour CHF 79'439.30 ;
- Les frais de révision 2024 pour un montant de CHF 1'700.- ;
- Le remboursement au Casino sur les acomptes versés en 2024 pour un montant de CHF 8'288.-.

Le bénéfice de l'exercice 2024 est de **CHF 229.32** (résultat 2023 : bénéfice de CHF 8'959.21).

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2025 est **CHF 606'692.06**.

5. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s de :

- Accepter le compte de résultat 2024 tel que proposé.
- Accepter le compte d'investissement 2024 tel que proposé.
- Accepter le bilan 2024 tel que proposé.

Coriolis Infrastructures

Lise-Marie Graden

Christine Pittet



Présidente

Gestionnaire du Fonds

Annexe : compte de résultat et d'investissement 2024 et bilan au 31.12.2024